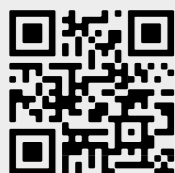


Soyez désormais informés des travaux par sms !



Inscrivez-vous aux alertes SMS

OU SUR

tramway-t7.fr

Les grandes étapes à venir*

- Début février 2023**
Lancement des travaux concessionnaires et préparatoires
- Printemps 2023**
Enquête parcellaire complémentaire
- 2 octobre au 6 novembre 2023**
Enquête publique environnementale
- Été 2024**
Lancement des travaux d'aménagements urbains secteur RN7
- 2025**
Lancement des travaux d'infrastructure
- Mi-2029/mi-2030**
Essais et marche à blanc
- Mi-2030**
Mise en service prévisionnelle

* Calendrier conditionné par l'obtention d'autorisations administratives. Des échanges se poursuivent par ailleurs avec les collectivités pour optimiser certains aménagements.

Qui sont les acteurs ?

Les financeurs

L'infrastructure

Les études détaillées, la passation des marchés travaux, les acquisitions foncières complémentaires et les travaux.



Le matériel roulant

C'est-à-dire les trams.



Les maîtres d'ouvrage

Réalisation du système de transport et des aménagements urbains



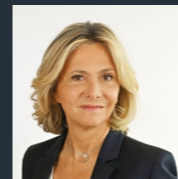
Extension du site de maintenance et adaptation du poste de commandement local.

Systèmes de la ligne (Information voyageurs, billettique, signalisation, télécom)



LETTRE D'INFO N°2 - OCTOBRE 2023

www.tramway-t7.fr



VALÉRIE PÉCRASSE

Présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités

Édito

Depuis début 2023, les travaux préparatoires et concessionnaires du prolongement du tramway T7 sont engagés afin de vous offrir toujours plus de transports et vous connecter à toujours plus de lignes. Nous voulons faire des transports en commun un vrai choix pour tous les franciliens, une véritable alternative à la voiture. Il faut donc faire ce que l'on appelle « mailler » le réseau c'est-à-dire relier les lignes les unes aux autres tout en anticipant l'arrivée des nouvelles lignes de métro. Le projet d'extension du T7 répond en tout point à cet objectif.

Je sais que malheureusement la période des travaux n'est jamais le meilleur moment. Ils vous obligent à vous adapter en permanence à l'évolution du chantier et je tenais à vous remercier pour votre patience et votre compréhension. Mais je sais également que dans toutes les villes franciliennes qui ont pu bénéficier d'un nouveau tramway, c'est bien plus qu'un nouveau mode de transport qui a été construit. C'est une nouvelle façon de vivre la ville avec un mode de transport silencieux, rapide. Un projet sur mesure qui s'adapte aux spécificités du patrimoine et de l'environnement local.

Au-delà des échanges permanents que nous avons avec toutes les villes concernées par ce projet, il est essentiel que les équipes d'Île-De-France Mobilités puissent être à votre écoute et nous allons poursuivre les échanges grâce aux rencontres publiques qui sont régulièrement organisées. Un agent de proximité se tient également à votre disposition sur le terrain pour répondre à vos questions. C'est une priorité et j'y suis particulièrement attentive.

Plus que jamais les transports en commun doivent être une vraie alternative et vous offrir des réponses à votre mobilité.



PROLONGEMENT

Athis-Mons > Juvisy-sur-Orge

De nouvelles étapes pour le prolongement du tram T7 !



Intention d'aménagement, Station Maréchal Juin à Juvisy-sur-Orge

Dans chacun de ses projets, Île-de-France Mobilités s'adapte aux territoires avec la volonté de préserver au mieux les équilibres, notamment environnementaux. Ces projets s'inscrivent dans un cadre réglementaire et prennent acte des évolutions de procédures au fur à mesure de leurs adoptions. Si le prolongement du tramway T7 a été déclaré d'utilité publique il y a 10 ans, une procédure complémentaire est aujourd'hui requise. Il s'agit de l'enquête publique dite « environnementale », car prévue et encadrée par le code de l'environnement. Cette enquête publique sera lancée dans la temporalité habituelle, à savoir après la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet, après la finalisation des études de conception, et à l'issue d'une période de 15 mois d'instruction du dossier par les services de l'État. **Organisée du 2 octobre au 6 novembre, l'enquête publique environnementale vous permettra de vous informer et de formuler vos observations.**

www.tramway-t7.fr

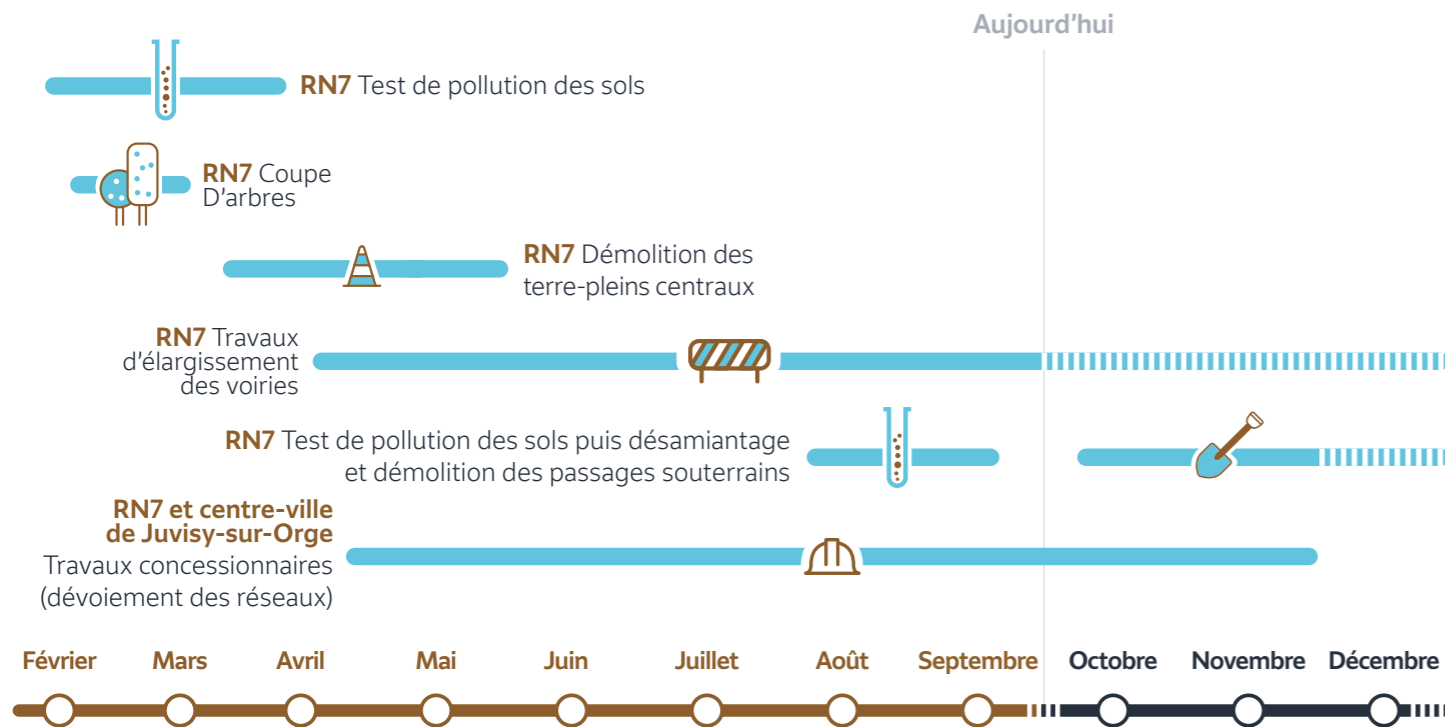
Lettre éditée par Île-de-France Mobilités - Octobre 2023

Directeur de la publication : Laurent Probst - Directeur de la rédaction : Arnaud Crolais
Conception-réalisation : Sennse - Crédits photos : © Richez-Associés



Travaux préparatoires et concessionnaires : où en est-on ?

Le chantier a débuté par des travaux préparatoires, lancés en février 2023. Ils consistent par exemple à démolir des terre-pleins centraux là où les voies du tram seront créées ou encore à élargir les voiries. À partir du printemps 2023 ont débuté les travaux de dévoiements des réseaux, menés par les différents concessionnaires. Ils visent à « dévoyer » les réseaux souterrains (gaz, électricité, télécommunication, eau, assainissement, etc.), c'est-à-dire à les déplacer afin de libérer l'espace situé sous les futures voies de tramway. Ainsi, la circulation du tram T7 ne sera pas affectée par des opérations de maintenance de ces réseaux. Il s'agit d'une étape préalable et incontournable dans tous les projets de transports en commun.



Les engagements environnementaux d'Île-de-France Mobilités

Le prolongement du tram T7 a pour objectif de proposer une alternative à la voiture, et donc de limiter la congestion et la pollution. Néanmoins, la réalisation du projet a des impacts sur le territoire et notamment des coupes d'arbres (le long de la RN7, dans le parc de la Mairie et en centre-ville de Juvisy) pour permettre la réalisation des travaux ou la modification d'aménagements existants. Pour répondre à l'enjeu environnemental, Île-de-France Mobilités s'engage sur plusieurs actions pour compenser et assurer l'intégration du projet :

- Plus de 200 arbres supplémentaires, avec des essences adaptées au changement climatique, plantés le long du tracé.
- Végétalisation d'une partie de la plateforme du tram, pour permettre l'augmentation des surfaces perméables sur le territoire et une gestion optimisée des eaux pluviales.

- Surveillance régulière du niveau des nappes phréatiques et des sources, lors des travaux et après la mise en service du tram.
- Adaptation du mode constructif aux spécificités géologiques et hydrogéologiques du territoire, de façon à préserver le bâti et la voirie ainsi que de limiter la coupe d'arbres nécessaire.
- Au niveau du parc de la mairie de Juvisy-sur-Orge, creusement du tunnel à une profondeur suffisante pour préserver le réseau racinaire des arbres maintenus.

i Et aussi...
En parallèle, et dans le respect de la démarche «Éviter, réduire, compenser», une zone humide sera reconstituée et gérée de manière pérenne sur la commune d'Athis-Mons, en compensation du site impacté dans le parc de la mairie à Juvisy-sur-Orge.

Tout savoir sur l'enquête publique environnementale

Le prolongement du tramway T7 a été déclaré d'utilité publique en 2013, à l'issue de l'enquête publique. L'enquête publique environnementale, procédure récente, est aujourd'hui lancée au titre de la Loi sur l'eau.

Loi sur l'eau : de quoi s'agit-il ?
Dans la mise en œuvre de projets de transports ou d'aménagements, les procédures dites « Loi sur l'eau » visent à assurer la bonne intégration des enjeux liés à la ressource en eau (d'un point de vue quantitatif et qualitatif) et à protéger les écosystèmes aquatiques.

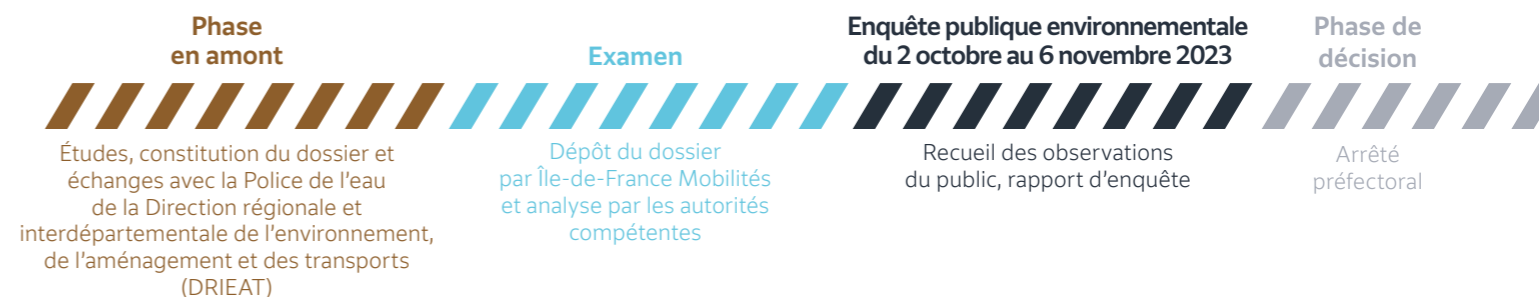
Pourquoi le prolongement du tram T7 est-il concerné ?

Le prolongement du tramway T7 passe par le lit majeur de la Seine et notamment au niveau de la place du Maréchal Leclerc à Juvisy-sur-Orge. Pour franchir l'Orge dans ce secteur, il faut légèrement surélever la plateforme du tramway. De ce fait, le prolongement du tramway T7 est soumis à enquête publique environnementale. Le dossier instruit par les services de l'État vous sera présenté pendant l'enquête publique.

Que contient le dossier ?

- Une notice explicative sur le projet dans son ensemble et le cadre réglementaire
- Le dossier d'autorisation de la procédure Loi sur l'eau
- L'étude d'impact actualisée qui récapitule l'état initial du territoire, évaluant les possibles effets et présentant les solutions envisagées
- Des études complémentaires, comme par exemple le bilan carbone
- Les observations émises sur le projet depuis 2013
- Des annexes regroupant les plans détaillés et les diagnostics préalables

Le déroulé de l'enquête



Comment s'informer et participer ?

Assistez à une permanence avec le/la commissaire enquêteur

En mairie d'Athis-Mons

- Le lundi 2 octobre de 14h à 17h
- Le mardi 10 octobre de 9h à 12h
- Le jeudi 19 octobre de 14h30 à 18h
- Le mardi 24 octobre de 9h à 12h
- Le samedi 28 octobre de 9h à 12h (au centre administratif, place du Général de Gaulle)

En mairie de Juvisy-sur-Orge

- Le lundi 2 octobre de 9h à 12h
- Le mardi 10 octobre de 14h à 17h
- Le samedi 14 octobre de 9h à 12h (A l'espace Marianne, 25 Grande rue)
- Le mardi 24 octobre de 14h à 17h
- Le lundi 6 novembre de 14h à 17h

À la mairie de Paray-Vieille-Poste

Le jeudi 19 octobre 2023 de 9h30 à 12h30

Consultez le dossier d'enquête en mairie des trois communes,

sur les horaires d'ouverture, ou en ligne sur la page T7 du site d'Île-de-France Mobilités (tramway-t7.fr) ou le site internet des services de l'Etat en Essonne.

Formulez vos observations :

- **Sur les registres papiers**, disponibles en mairie sur les horaires d'ouverture
- **Sur le registre dématérialisé**, accessible sur le site internet des services de l'Etat en Essonne et sur le poste informatique mis à disposition en mairie de Juvisy-sur-Orge, sur www.registre-numerique.fr/pref91-extension-ligne-t7-idf-mobilites/
- **Par courrier** : Mairie de Juvisy-sur-Orge – à l'attention du commissaire enquêteur – 18 A, rue Jules Ferry, 91260 Juvisy-sur-Orge
- **Par correspondance** à l'adresse pref91-extension-ligne-t7-idf-mobilites@mail.registre-numerique.fr